

APPEL A PROJETS

« FAITES BOUGER VOTRE QUARTIER ! »

Dossier de candidature

Acteurs majeurs du logement social, Immobilière 3F et 3F Seine-et-Marne gèrent plus de 130 000 logements en Ile de France.

Désireuses d'accompagner leurs locataires dans leur implication sur leurs résidences et de favoriser le bien vivre ensemble, I3F et 3F Seine-et-Marne lancent la 5ème édition de l'Appel à projets "Faites bouger votre quartier".

Quel type de projet ?

Les projets soutenus devront porter sur l'un des thèmes retenus pour cette 5ème édition, à savoir:

- . "le Renforcement du lien social au sein de la résidence"
- . "le Bien Vivre ensemble"
- . "le Développement Durable"

Les projets qui intégreront la participation des habitants et ayant un caractère pérenne et, si possible, reproductibles seront particulièrement appréciés.

Ces projets devront impérativement:

- . Mobiliser majoritairement les locataires d'Immobilière 3F et de 3F Seine-et-Marne
- . Se dérouler dans ou à proximité de la résidence
- . Impliquer un nombre conséquent de locataires
- . Se dérouler entre le 1er janvier 2019 et le 31 Décembre 2019
- . Etre réalistes et garantis d'une faisabilité technique

Qui peut répondre?

Cet appel à projets a vocation à soutenir des projets innovant proposés par des groupes de locataires et /ou des associations créées et gérées par les locataires eux-mêmes. Les associations affiliées à une organisation siégeant à la Commission Nationale de Concertation ne peuvent émarger à cet appel à projets.

Comment les projets sont sélectionnés?

Vous pouvez déposer votre dossier tout au long de l'année pour un projet qui devra se dérouler au cours de l'année 2019.

Un comité de sélection composé de personnels d'I3F et de 3F Seine-et-Marne et de représentants de la société civile se réunira plusieurs fois au cours de l'année 2019.

Ce comité se réserve la possibilité d'auditionner les porteurs de projets.

Le comité décernera un coup de cœur à un projet parmi tous les projets présentés.

Les porteurs de projets bénéficieront :

- . d'un accompagnement au montage du projet permettant de passer de l'idée à la conception
- . d'une aide financière

Comment répondre?

Tout projet doit être présenté sur le présent dossier de candidature et renvoyé par courrier ou par mail à l'adresse suivante:

IMMOBILIERE 3F – 3F SEINE-ET-MARNE
Département Gestion Sociale et Urbaine
Appel à Projet « Faites bouger votre quartier ! »
159, rue Nationale, 75013 PARIS
Tel : 01-40-77-36-56 @ : faitesbougevotrequartier@groupe3f.fr

Le règlement de cet appel à projet est consultable auprès de votre gardien ou sur le site internet du groupe3f.

Faites nous part de votre idée !!

PRESENTATION DE LA RESIDENCE

Commune : _____

Quartier : _____

ESI : _____

NOM DU PROJET

Avez-vous déposé un projet « Faîtes bouger votre quartier ! » en 2016/2017 ou 2017/2018 ?

Oui

Non

Nom du projet déposé en 2016/2017 ou 2017/2018 : _____

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la Structure : _____

Type de structure : Association

Collectif de locataires

Autres

Nom du référent du projet : _____

Prénom du référent du projet : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

Téléphone : _____

Mel : _____

N° de logement : _____

Références Locataire 3F : _____

PRESENTATION DU PROJET

Thème principal : Bien Vivre Ensemble

Renforcement du Lien Social

Développement Durable

Description et organisation de l'action (moyens nécessaires, matériel, outils de suivi, ...) : _____

Objectifs du projet : _____

Projet nouveau

Action précédemment réalisée sans aide d'I3F

Action précédemment réalisée avec l'aide d'I3F

Public bénéficiaire et modalités d'implication des locataires 3F : _____

Partenaires du projet : _____

Quelles sont les principales étapes de votre projet ? : _____

Quelle est la date de réalisation du projet ? : _____

Quelle est sa durée ? : _____

Quels résultats souhaitez-vous atteindre ? : _____

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET ET SUBVENTIONS DEMANDEES

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes

Précisez impérativement les postes de dépenses et les recettes obtenues ou demandées (subventions, auto-financement...)

Dépenses	Montant	Recettes (aide financière versée par 3F et par d'autres financeurs autres financeurs)	Montant
TOTAL		TOTAL	

L'aide financière accordée par Immobilière 3F ne pourra être supérieure à 1 500 € par projet.

REMARQUES PARTICULIERES :

Je certifie que les renseignements fournis dans ce document sont exacts.

J'ai pris connaissance et accepte le règlement de l'appel à projet.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

Les documents à fournir :

- Le dossier de candidature dûment complété et signé
 - Pour les associations : les statuts de la structure et le dernier rapport d'activité
 - Tout élément utile à la compréhension du projet
-